

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 28 mai 2024 du Festival International de Piano, représenté par Jean-Louis BLANC, Président.

ARRETE

Article 1 - A l'occasion d'une manifestation publique soit, l'organisation du Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron :

Du 20 juillet au 20 aout 2024

Le Festival International de Piano est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 28 juin 2024

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

